

N° 7477¹

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2019-2020

PROJET DE LOI

**portant modification de la loi du 18 juillet 2018
concernant la protection de la nature et des ressources naturelles**

* * *

AVIS DE LA CHAMBRE DES METIERS

(18.10.2019)

Par sa lettre du 28 août 2019, Madame la Ministre de l'Environnement a bien voulu demander l'avis de la Chambre des Métiers au sujet du projet de loi repris sous rubrique.

Le projet de loi vise à modifier la loi du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles en corrigeant certaines erreurs matérielles et il précise certains points pour augmenter la lisibilité et la sécurité juridique du texte.

Une nouveauté est l'introduction de dispositions concernant les arbres remarquables qui ne tombent désormais plus dans le champ d'application de la législation concernant la conservation et la protection des sites et monuments.

Le projet de loi redresse surtout certaines dispositions pénales afin d'assurer l'application effective de la loi concernant la protection de la nature et des ressources naturelles.

*

La Chambre des Métiers n'a aucune observation particulière à formuler relativement au projet de loi lui soumis pour avis.

Luxembourg, le 18 octobre 2019

Pour la Chambre des Métiers

Le Directeur Général,
Tom WIRION

Le Président,
Tom OBERWEIS

